

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019**

**DELIBERATION N°2019.00518**

**APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE MARCENOD**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 décembre 2019

Nombre de membres en exercice : 112  
Nombre de présents : 71  
Nombre de pouvoirs : 18  
Nombre de voix : 89

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BARGAIN, M. Jean-François BARNIER,  
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER,  
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,  
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,  
M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT,  
M. Charles DALLARA, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,  
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR,  
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,  
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET,  
Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU,  
M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT,  
M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER,  
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,  
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALLO, N,  
M. Enzo VIVIANI

**Pouvoirs :**

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

Le 20 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20191219-02019005180

DATE: 07AF-PHONACIE : 20 décembre 2019

M. Pierre FAYOL NOIRETERRE donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,  
M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,  
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,  
M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY,  
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,  
M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND,  
Mme Djida OUCHAOUA, Mme Christiane RIVIERE, Mme Monique ROVERA,  
M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY,  
Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBÈNE

**DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019**

**APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE MARCENOD**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5217-2 ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-45 et suivants ;

Vu les dispositions réglementaires du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2015 qui restent également applicables aux plans locaux d'urbanisme qui font l'objet, après le 1er janvier 2016, d'une procédure de modification ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Marcenod approuvé le 22 septembre 2014 et modifié le 07 février 2017 ;

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 23 mai 2019 relative aux modalités de mise à disposition du public ;

Vu les avis des personnes publiques associées ;

Vu les pièces du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de Marcenod ;

Il est rappelé que cette modification simplifiée a pour objet :

- d'adapter de façon marginale le périmètre d'une zone AU contigüe du bourg, sans en modifier la superficie,
- d'identifier deux bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination.

La Chambre d'Agriculture a indiqué qu'elle n'avait pas d'observation à formuler sur le projet. Le syndicat mixte du SCoT Sud Loire a émis un avis favorable sur l'ensemble du projet de modification sous réserve de confirmer que le hameau de « frenet » comporte déjà une habitation. Interrogée sur ce point, la commune a assuré que tel est bien le cas.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a accusé réception du dossier par courrier mais n'a pas donné d'avis sur le projet.

Les autres personnes publiques consultées n'ont pas davantage émis d'avis.

Le dossier a été mis à disposition du public du lundi 09 septembre 2019 au mercredi 09 octobre 2019 inclus, selon les modalités prévues. Aucune observation n'a été exprimée par le public.

Suite à la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Marcenod, il est donc proposé d'approuver le projet de modification simplifiée.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du département de la Loire. Elle fera l'objet d'un affichage au siège de Saint-Etienne Métropole et dans la commune de

Marcenod. Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme modifié, dans sa forme approuvée, sera tenu à la disposition du public à la mairie de Marcenod et au siège de Saint-Etienne Métropole aux jours et heures d'ouverture au public.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve la modification simplifiée n°2 du PLU de Marcenod ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure ;**
- **les dépenses correspondantes à la conduite de cette procédure seront imputées à l'opération N°416, article 202, du budget investissement 2019 Prospective, destination Planification.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a circular stamp or seal.

Gaël PERDRIAU